



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU SYNDICAT MIXTE D'ETUDES ET DE
TRAITEMENT DES DECHETS**

Réf. : NS 1.1
PM : 1
Version : 1
Maj : 22/09/2020
Page : 1/1

SEANCE DU 14 OCTOBRE 2025

Délibération n° 2025/31

DECISIONS DU PRESIDENT

Membres en exercice : 50

Nombre de votants : 30

Présents à la séance : 26

Date de la convocation : 08 octobre 2025

Secrétaire de séance : Landry LEONARD

Le quatorze octobre deux mille vingt-cinq, à 17h30, les membres du comité syndical du SMET 71, convoqués par M. Dominique JUILLOT, président, se sont réunis au SMET 71, Route de Lessard Lieu-dit sur les Bois à Chagny, sous sa présidence.

Etaient présents : MM. Dominique JUILLOT, Landry LEONARD, Joël DEMULE, Michel LEFER, Paul THEBAULT, Claude MENNELLA, Jean-Pierre GIRARDEAU, Pierre RAGEOT, Robert CASENOVE, Gilles JONDET, Bernard DESPLAT, Xavier COSTE, Christian CLERC, Stéphane GROS, Didier FICHET, Laurent PARADIS, Sébastien LAURENT, Bernard NIQUET, Jean-Pierre CHERVIER, Mme Gaëlle SAINT-HILARY, MM. René VARIN, Alexandre DUPARAY, Mme Peggy GABORIT, MM. Jean-François JAUNET, Philippe PIGEAU, Noël VALETTE.

Excusés ayant donné pouvoir :

Marc LABULLE, ayant donné pouvoir à M. Dominique JUILLOT
Guillaume THIEBAUT, ayant donné pouvoir à M. Michel LEFER
Franck SERRAND, ayant donné pouvoir à M. Christian CLERC
François De TRUCHIS, ayant donné pouvoir à M. Didier FICHET

Excusés : Mmes Sylvie TRAPON, Françoise LARGE, MM. Patrick BUHOT, Michel BOULEY, Jean-Noël MORY, Eric BLANC, Julien GANDREY, Alain FAVERIAL, Mmes Catherine AMIOT, Christiane MACE DE GASTINES, MM. Marc MONNOT, Pascal LABARBE, Armando De ABREU, Christophe DUMONT, Mmes Evelyne COUILLEROT, Marie-Claude JARROT.

Absent : MM. Vincent FAGUET, Romain PITTET, Philippe CHARLES DE LA BROUSSE, David MARTI.

Il est rappelé aux délégués syndicaux, qu'en application de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, et de la délibération n°2020/26 du 23 septembre 2020, Monsieur le Président du SMET 71 a pris les décisions suivantes pour la période du 28 mai 2025 au 07 octobre 2025 :

COMMANDE PUBLIQUE

a. Marchés

- Signature d'un marché relatif à **l'acquisition d'un véhicule de service**, une FORD PUMA, avec la société **CORSIN AUTOMOBILES**, sis 7 rue Louis Alphonse Poitevin à Chalon sur Saône (71100).
Le montant de cette acquisition s'élève à **20 911,18 €HT**.

- Signature d'un marché relatif à des **travaux de remplacement et de mise en place de nouveaux linéaires de clôture avec portails et portillons** sur deux zones distinctes de l'I.S.D.N. D de Chagny, avec la société **CHAPEY PAYSAGISTE**, sis 35 impasse du Brûlard à Blanzay (71450).
Le montant de ce marché s'élève à **36 120 €HT**.

- Signature d'un marché relatif au **traitement des refus de tri du centre de tri TRICEA** (71210) en urgence impérieuse pour cause d'indisponibilité des exutoires de traitement habituels avec la société **BOURGOGNE RECYCLAGE**, sise BP 50193 à Beaune (21205).

Le marché est passé sans publicité ni mise en concurrence selon les dispositions du Code de la commande publique en raison du caractère urgent dû au risque encouru pour la continuité de service du traitement des collectes sélectives, lié à l'indisponibilité de l'ensemble des exutoires de traitement avec lequel le SMET est en partenariat pour le traitement des refus de tri TRICEA (UVE du SYTRAIVAL à Villefranche-sur-Saône, UVE de Dijon Métropole, UVE du SITOM Nord Isère à Bourgoin-Jallieu).

Le tonnage maximal de refus traité est de :

- **40 tonnes par jour**
- **170 tonnes par semaine.**

Le prix du traitement à la tonne d'élève à 194,00 €HT.

- Signature d'un marché relatif à la **mise en sécurité des zones accessibles en toiture**, inexistante à ce jour (pour les **locaux sociaux en entrée de site, ainsi que le bâtiment industriel sur le site TRICEA**) avec la société **ALTISECURITE**, sis 10 rue de l'Épicerie à Barizay (71640).

Le montant du marché s'élève à **21 531,73 €HT**.

- Signature d'un marché relatif à **l'acquisition d'un compresseur mobile pour l'entretien d'équipements de l'ISDND de Chagny**, incluant la reprise de **l'ancien compresseur appartenant au SMET 71**, avec la société **FRANCEMAT**, sise 9, rue des Lochés, 71100 SEVREY.

Le montant de cette acquisition s'élève à **13 400 €HT**.

Le montant de la reprise s'élève à **2 000 €**.

- Signature d'un marché relatif à des **travaux d'aménagement pour l'exploitation du casier G1** sur l'ISDND de Chagny avec la société **EUROVIA BOURGOGNE FRANCHE-COMTE**, sise 21 rue Paul Sabatier à Chalon sur Saône (71100).

Le marché consiste en des travaux de rehausse et de couverture du casier en exploitation. Il inclut des prestations de terrassement et d'étanchéité.

Le montant du marché s'élève à **154 481,50 €HT**.

- Signature d'un marché relatif à **des contrôles extérieurs de l'exécution des remblais pour la surélévation des digues et la perméabilité des couvertures, ainsi que des contrôles de la pose de la géomembrane et des geosynthétiques constitutifs de la barrière de sécurité active sur les flancs de digues** avec la société **SOCNA SOLS**, sise 8 rue Albert Bichot 21200 Beaune.

Le montant estimatif du marché s'élève à **6 660 €HT**.

- Signature d'un marché relatif à des prestations de **maîtrise d'œuvre pour la réalisation du casier G2** (extension verticale) et de ses équipements connexes sur l'Installation de Stockage des Déchets Non dangereux de Chagny avec la société **CLE INGENIERIE**, sise 27 rue Lucien Langénieux à Roanne (42 300).

Le montant du marché s'élève à **98 645 €HT**.

- Signature d'un un marché relatif au **traitement des refus de tri du centre de tri TRICEA** (71210) avec la société **BOURGOGNE RECYCLAGE**, sise Rue de la Reppe, Travoisy, 21200 RUFFEY LES BEAUNE.

Le marché prend la forme d'un accord-cadre mono-attributaire à bons de commande sans minimum.

Le tonnage maximal de refus traité est de :

2025 : 500 t

2026 : 1 000 t

2027 : 1 000 t

2028 : 1 000 t

Le marché débute à sa notification pour une durée de 2 ans.

Le prix du traitement à la tonne d'élève pour 2025 à **194 €HT/t**.

- Signature d'un marché relatif à **l'acquisition d'un véhicule utilitaire électrique**, incluant la fourniture de batteries et la **reprise d'un camion benne Renault Mascott** avec la société **BERNARD TRUCKS**, sise 14 rue René Cassin à Saint-Marcel (71380).

Le montant de l'acquisition s'élève à **54 500 €HT**.

Le montant de la reprise s'élève à **1 500 €**.

- Signature d'un marché relatif à des **prestations de rechargement et de transport des concentrats produits par la station mobile de traitement des lixiviats** située sur l'Installation de Stockage des Déchets Non dangereux de Chagny jusqu'au site d'EDIB à Longvic (21600) avec la société **SARP OSIS Sud Est**, sis 40 rue André Chénier à Vaulx en Velin (69120).
Le marché est passé sous la forme d'un accord-cadre à bon de commandes avec la quantité annuelle maximum de 650 tonnes.

Le prix à la tonne est de **22,85 €HT** (pour 28 tonnes évacuées par tour).

Le marché démarre à compter de la date de la notification. Il a une durée d'un an à compter de la notification du marché. Il est reconductible de manière expresse 1 fois pour une période de 1 an.

b. Avenants

- Signature d'un **avenant n°20** au marché de **conception construction exploitation de l'unité de valorisation des déchets par tri mécano-biologique-méthanisation-compostage, relatif à l'exploitation de l'usine ECOCEA** afin de préciser les dispositions financières prévues à l'avenant 19 et en particulier son annexe 4, et de procéder au remboursement des dépenses de construction suite au sinistre sur l'usine ECOCEA le 18 mars 2023.

- Signature d'un **avenant n°6** au **marché global de performance ayant pour objet la conception, la réalisation, l'exploitation et la maintenance du centre de tri des déchets ménagers recyclables** sur la commune de Torcy.

L'avenant a pour objet de modifier les points suivants du contrat :

- La possibilité pour l'exploitant de traiter des apports extérieurs en mélange avec les apports du groupement de commandes et des collectivités partenaires.
- La gestion des refus de tri des apports extérieurs par le groupement de commandes et la refacturation au titulaire des refus de tri de ces apports extérieurs.

- Signature d'un **avenant n°2** au marché relatif à des **travaux de terrassement divers et d'étanchéité sur l'ISDND de Chagny** avec la société **EUROVIA BOURGOGNE FRANCHE-COMTE**, sise 21 rue Paul Sabatier à Chalon sur Saône (71100).

Suite à l'accélération du remplissage de l'alvéole G1c, des ajustements sur le terrassement et l'étanchéité ainsi que sur la couverture réglementaire sont nécessaires.

Le montant des travaux complémentaires représente une augmentation de **20 165 €HT**, et le délai d'exécution du marché est porté de 9 à 21 mois.

Le nouveau montant du marché s'élève à **205 507,20 €HT**.

- Signature d'un **avenant n°3** au marché relatif à la mission d'**Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO)** pour le renouvellement du contrat d'exploitation de l'usine de tri-méthanisation-compostage ECOCEA de Chagny (marché N°2021-04), conclu avec la société **SAGE ENGINEERING**, en tant que mandataire du groupement, afin de modifier le Relevé d'Identité Bancaire (RIB) indiqué à l'article 5.3 de l'acte d'engagement du marché.
- Signature d'un **avenant n°2** au marché relatif au **transport d'une partie des collectes sélectives du SYTRAIVAL et des refus de tri des collectes sélectives du centre de tri de Torcy**, conclu avec la société **MAUFFREY** Franche-Comté, sise 11 rue Jean Moulin à SELLIERES (39 230).

Le marché prévoit des coûts de transport des refus de tri du centre de Torcy, par rotation, vers les destinations suivantes (par ordre de priorité) :

- UVE (Unité de Valorisation Energétique) du SYTRAIVAL à Villefranche-sur-Saône (69). Pour cette destination, une partie des trajets est optimisée avec un retour des camions de l'UVE vers le centre de tri, pleins des collectes sélectives du SYTRAIVAL.
- UVE de DIJON MEROPOLE à Dijon (21),
- UVE du SITOM NORD ISERE à Bourgoin-Jallieu (38),
- ISDND du SMET à Chagny (71).

Depuis le printemps 2025, les UVE citées ci-avant ont connu des arrêts (fortuits et programmés) simultanés qui ont tendu la prise en charge des refus de tri de Torcy. Cette situation est susceptible de se reproduire plusieurs fois par an, ne serait-ce que lors des périodes d'arrêts techniques programmés au printemps et à la fin de l'été.

Aussi, afin de limiter l'enfouissement des refus de collecte sélective, le SMET a décidé de diversifier les exutoires susceptibles de les valoriser énergétiquement

Dans ce cadre, l'avenant n°2 ajoute des prix unitaires de transport des refus de tri aux prix du marché, en cohérence avec ceux-ci :

	Destination	Prix unitaire par rotation (€ HT/rotation)
Transport des refus de tri depuis le centre de tri de Torcy	UVE du GRAND LYON à Saint-Fons (69)	420,00
	UVE du GRAND LYON à Rillieux-la-Pape (69)	410,00
	UVE du SIVALOR à Valserhône (01)	670 ,00
	UVE du SITOM Nord Allier à Bayet (03)	580,00
	Unité de production de CSR d'E3R à Ruffey-lès-Beaune (21)	380,00

Le prix unitaire de transport vers l'ISDND du SMET à Chagny est le même que pour accéder à l'usine de tri-méthanisation-compostage « ECOCEA » du SMET située elle aussi à Chagny.

- Signature d'un **avenant n°1** au marché relatif au **traitement des refus de tri du centre de tri TRICEA (71210)** conclu avec la société **BOURGOGNE RECYCLAGE**, Rue de la Reppe, Travoisy, 21200 RUFFEY LES BEAUNE.

L'avenant porte sur :

- Une mise en cohérence de l'article 4 de l'acte d'engagement avec le montant indiqué dans le Bordereau des Prix Unitaires, soit un prix unitaire de traitement de 194 €HT par tonne pour la première année civile d'exécution du marché.
- Une modification relative à l'application de la formule de révision des prix prévue à l'article 6.2 du CCAP relatif à la variation des prix.

Initialement était prévu que « Les prix sont fermes la première année. En cas de reconduction, les prix sont révisibles suivant les modalités ci-après. »

Ces dispositions sont remplacées « Les prix sont fermes jusqu'à fin 2025. La formule de révision indiquées ci-après s'appliquera dès 2026. ».

Cette modification est une modification non substantielle au sens de l'article R2194-7 du Code de la commande publique.

FINANCES

- Vente à Melle Laurine MAZUE, 2 bis boulevard Adélaïde et Jules JANIN à Evreux (27000), d'un véhicule de service, PEUGEOT 207, immatriculé BF-351-DB, pour la somme de 3 000€.
- M 57 - Fongibilité des crédits - Signature de décision budgétaire modificative portant virement de crédits de chapitre à chapitre. Ces virements portent sur :
- 011 pour – 553 100€
 - 67 pour 553 100€

DECISION

APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE COMITE SYNDICAL :

- ✓ Prend acte des décisions ci-dessus mentionnées.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,



Pour extrait certifié conforme,

Le président,

Dominique JUILLOT